



SACENC

Société des Auteurs Compositeurs Editeurs de Nouvelle-Calédonie

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017



SOMMAIRE

La SACENC, la case des auteurs.....	p.3
Le Conseil d'Administration et l'équipe administrative.....	p.4-5
Les organes de contrôle.....	p.6
Les chiffres clés de 2017.....	p.7
Le sociétariat de la SACENC.....	p.8
Les répartitions.....	p.10
La collecte des droits.....	p.11
Extraits du bilan et du compte de résultat.....	p.12-13

**Rapport
d'activité**



**Exercice
2017**

Les actions culturelles de la SACENC.....	p.14
Le Bureau des Arts.....	p.15
La situation financière en 6 points.....	p.16
Le budget prévisionnel 2018.....	p.17
La musique, une filière dynamique.....	p.18-19
La musique, élément essentiel à l'économie de la Nouvelle-Calédonie.....	p.20-21
Les 20 œuvres ayant généré le plus de droits en 2017.....	p.22
Les 20 clips les plus diffusés en 2017.....	p.23

LA SACENC, LA CASE DES AUTEURS

Créée en 2004, la Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Nouvelle-Calédonie (SACENC) est une Société de Perception et de Répartition de Droits d'auteur (SPRD) telle que définie aux articles L.311-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle. La SACENC est une société civile à but non lucratif dont les adhérents (auteurs, ayants droit, cessionnaires) sont également les associés : ils en contrôlent la gestion, en élisent les organes dirigeants et décident des orientations stratégiques de la société.

Elle est chargée par les sociétaires et par la loi de percevoir la rémunération qui leur revient quand leurs œuvres sont reproduites et/ou diffusées publiquement en Nouvelle-Calédonie, comme à l'étranger. Grâce à la convention de réciprocité qu'elle a signée en 2004 avec la SACEM (France) et en tant que membre de la Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs (CISAC), la SACENC est liée à un réseau mondial de sociétés d'auteurs qui lui permet de mieux défendre son répertoire social au delà des frontières de la Nouvelle-Calédonie. Après plus de 13 années d'activité, la SACENC est devenue, grâce à son dynamisme et à la richesse de son répertoire, l'une des sociétés d'auteurs les plus performantes de la région Asie-Pacifique.

Du fait de son statut juridique, la SACENC ne peut pas réaliser de bénéfices commerciaux. L'ensemble des droits perçus sont reversés aux adhérents, après prélèvement des frais de gestion et utilisés pour financer l'action sociale. Les frais de gestion prélevés par la SACENC couvrent strictement les coûts de fonctionnement nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Le Conseil d'Administration et le Directeur Général rendent compte chaque année de leur gestion devant les membres de la SACENC, réunis en Assemblée Générale.



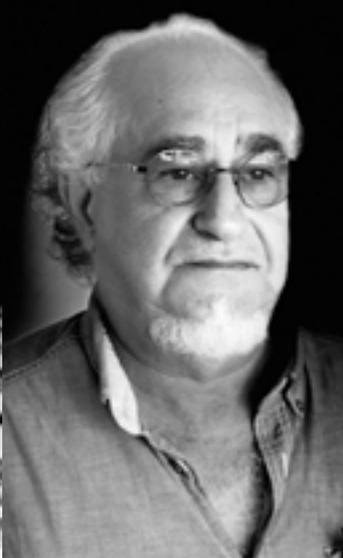
SACENC

Société des Auteurs Compositeurs Éditeurs de Nouvelle-Calédonie

LE CONSEIL



Tim SAMEKE
Auteur / Président



Alain LECANTE
Éditeur / Vice-Président



Dick BUAMA
Auteur / Trésorier



Patricia GATUHAU « Tyssia »
Compositeur



Évariste WAYARIDRI
Directeur Général



Valérie PORTRAT
Directrice Adjointe



Alexandre LABERIBE-MARIDAS
Chargé des sociétaires



Henriette READ
Chargée des perceptions

L'ÉQUIPE

D'ADMINISTRATION



Mathias WAHNUHNU
Compositeur



Fernand SIWENE « Kurya »
Auteur



Rémy VILLEMAIN-GOYETCHE
Compositeur



Georgie PERALDI
Éditeur

ADMINISTRATIVE



Lydie WATHA
Chargée des programmes



Ingrid ALBENQUE
Chargée des perceptions



Sylvain PAGET
Chargé des perceptions



Estelle VAN DAMME
Secrétaire

LES ORGANES DE CONTRÔLE



Pour garantir efficacité et transparence, l'ensemble des opérations de gestion effectuées par la SACENC est contrôlé et vérifié à plusieurs niveaux par différents organes statutaires et légaux.

L'Assemblée Générale est constituée de tous les sociétaires de la SACENC. Elle statue sur les comptes annuels, sur le rapport d'activité qui lui est présenté par le Conseil d'Administration et le Directeur Général et sur toutes les questions qui lui sont soumises. Elle élit chaque année les nouveaux membres du Conseil d'Administration.

LES CHIFFRES CLÉS de 2017 (F.CFP. / €)

Perceptions : **+ de 240 millions de F.CFP.** (+ de 2 millions d'euros)

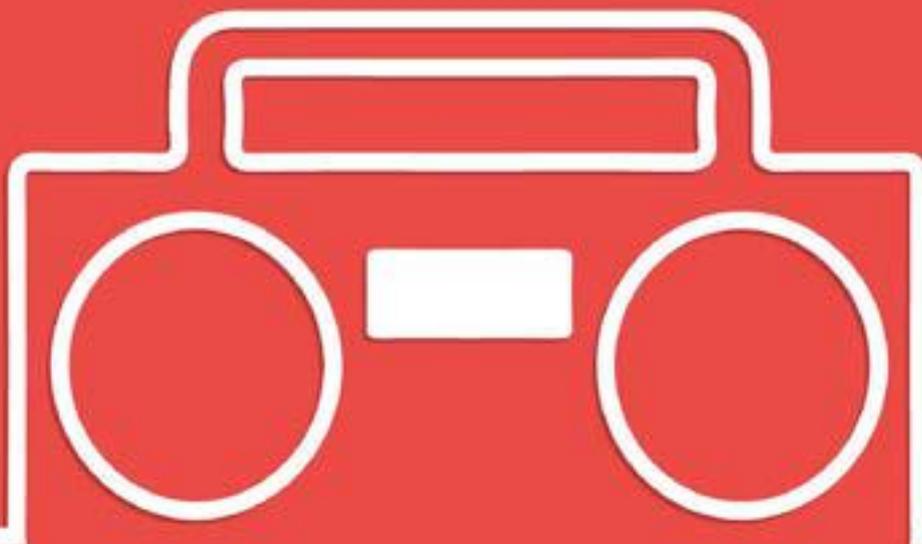
Répartitions : **+ de 79 millions de F.CFP.** (+ de 600 000 euros)

Soutien à la création : **+ de 8 millions de F.CFP.** (+ de 70 000 euros)

Actions culturelles : **53 projets financés**

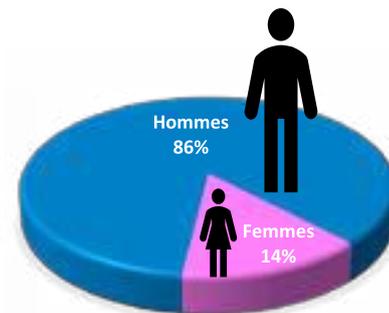
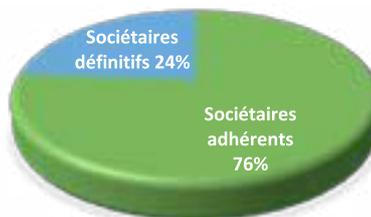
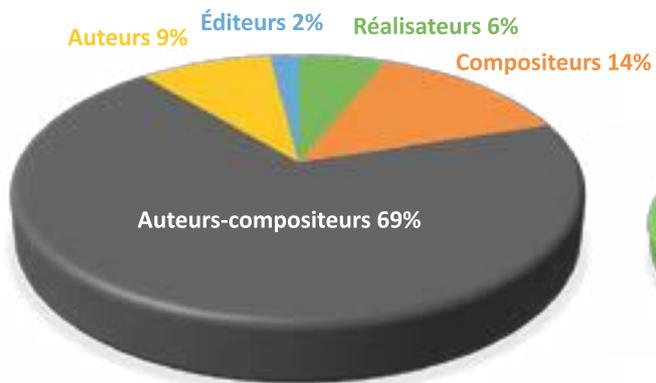
1049 sociétaires inscrits au 31 décembre 2017

747 sociétaires ont perçu des droits d'auteur en 2017

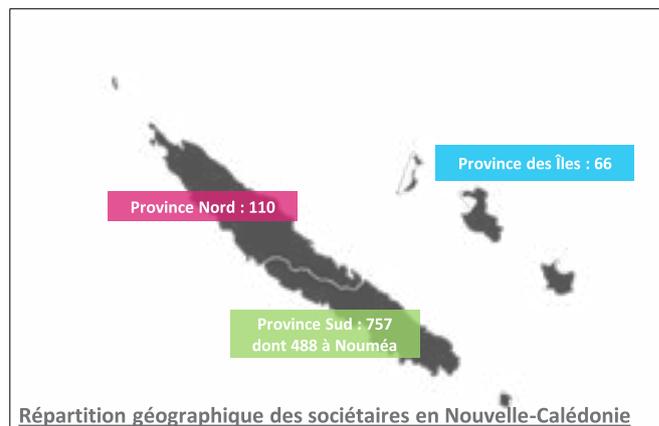
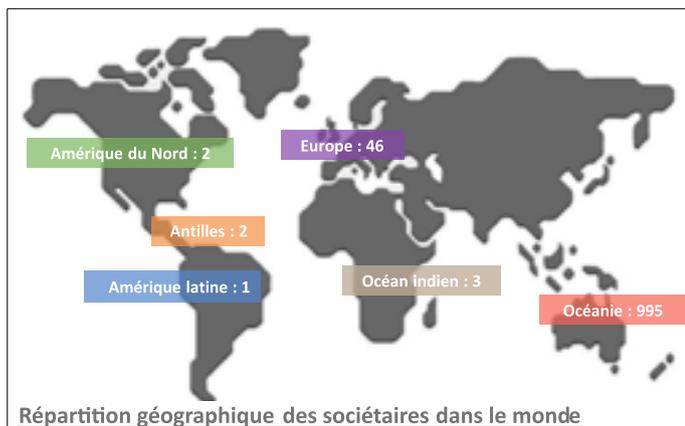
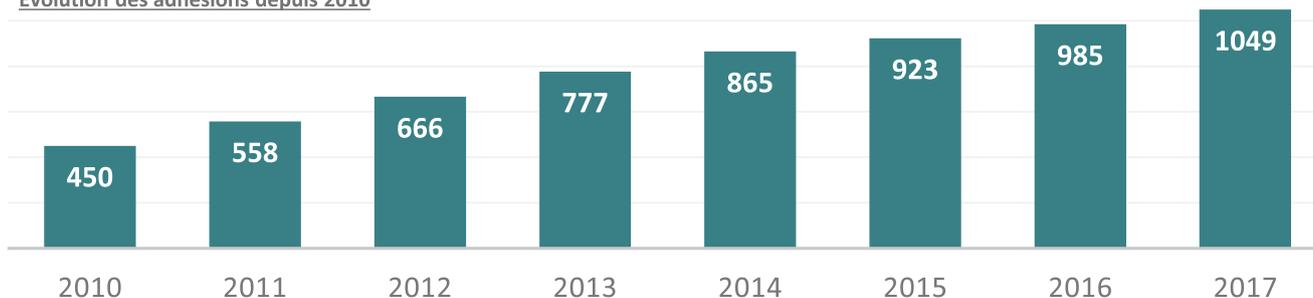


La SACENC, une société performante au service des créateurs

LE SOCIÉTARIAT DE LA SACENC



Évolution des adhésions depuis 2010





« Musicien professionnel et compositeur depuis de nombreuses années, ma musique est aujourd'hui appréciée à travers le monde, le fruit d'années de travail.

Je remercie particulièrement la SACENC qui œuvre depuis tant d'années pour les artistes de ce jeune pays au potentiel artistique riche et divers ! ».

Michel BENEBIG
Compositeur et interprète

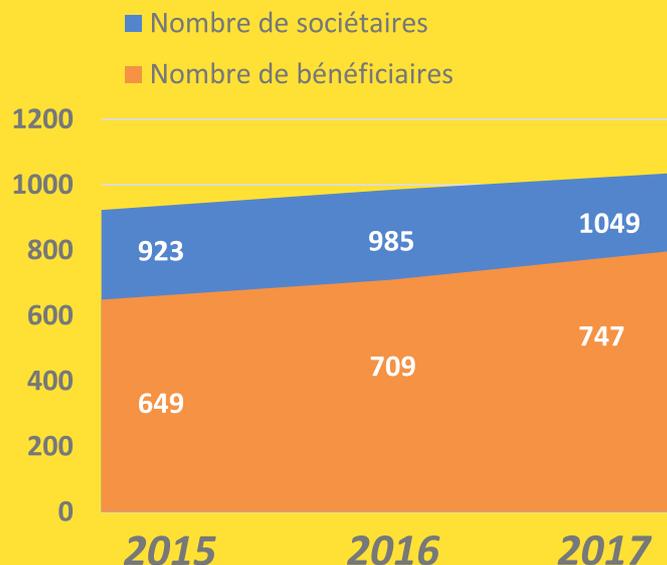


« En tant qu'auteur-compositeur, c'est un véritable soulagement de savoir que sa musique est protégée et répertoriée. Chaque chanson est un peu comme un nouveau chapitre que l'on rajoute au livre de l'artiste dans une immense bibliothèque ».

Thierry MAILLOT « Pinpin »
Auteur, compositeur et interprète
Groupe Darling & Co

LES RÉPARTITIONS (F.CFP. / €)

	2016		2017		ÉVOLUTION EN % 2016 / 2017
	F.CFP.	€	F.CFP.	€	
Les droits répartis par la SACENC aux sociétaires SACENC					
Droits Nouvelle-Calédonie	48 090 639	403 000	47 199 740	395 534	-2%
Droits étrangers	37 592 188	315 023	32 189 478	269 748	-14%
Remboursements fiscaux	8 471 119	70 988	6 316 942	52 936	-25%
TOTAL	94 153 946	789 010	85 706 160	718 218	-9%
Les droits répartis par la SACENC aux sociétés étrangères					
SACEM	0	0	83 972 699	703 691	/
SCAM - SACD - ADAGP	44 368 008	371 804	26 266 424	220 113	-41%
TOTAL	44 368 008	371 804	110 239 123	923 804	+148%
TOTAL RÉPARTITION DROITS	138 521 954	1 160 814	195 945 283	1 642 022	+41%



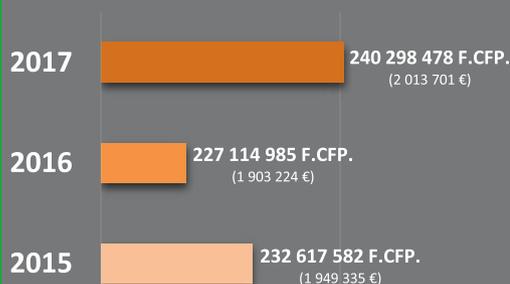
En 2017, la SACENC a versé aux sociétés étrangères (SACEM, SACD, SCAM et ADAGP) la part qui leur est dévolue au titre de l'exploitation de leur répertoire par les chaînes de télévision en Nouvelle-Calédonie.

En 2017, 71 % des sociétaires SACENC ont perçu des droits d'auteur. Cela démontre une forte progression de l'exposition du répertoire local et une bonne redistribution des droits.

LA COLLECTE DES DROITS (F.CFP. / €)

CATÉGORIE DE DROITS	PERCEPTIONS BRUTES 2016		PERCEPTIONS BRUTES 2017		ÉVOLUTION EN % 2016 / 2017
	F.CFP.	€	F.CFP.	€	
Télévisions	135 092 319	1 132 074	134 969 217	1 131 042	-0,1%
Radios	9 664 462	80 988	16 860 846	141 294	+74%
*SO (concerts et manifestations diverses)	13 757 560	115 288	15 028 035	125 935	+9%
**ORMO (centres culturels, salles de spectacle...)	3 070 672	25 732	4 688 742	39 292	+53%
Droits généraux	63 224 774	529 824	67 317 813	564 123	+6%
SOUS TOTAL DEP	224 809 787	1 883 906	238 864 653	2 001 686	+6%
CD/DVD (DRM)	2 305 198	19 318	1 433 825	12 015	-38%
TOTAL PERCEPTION DROITS (en Brut)	227 114 985	1 903 224	240 298 478	2 013 701	+6%

Évolution des perceptions depuis 2015



*SO : Séances occasionnelles / **ORMO : Organisateur Régulier de Manifestations Occasionnelles

En 2017, l'ensemble des perceptions a remarquablement augmenté (hors DRM). Certaines radios ont réglé le retard de paiement qu'elles avaient accumulé les années précédentes, ce qui explique cette forte progression de **+ 74%**. Comparé à 2016, la SACENC conserve un bon niveau de perceptions, avec une augmentation de **+ 6%**.

EXTRAITS DU BILAN

Bilan actif (en F.CFP.)	31/12/2017	31/12/2016
Immobilisations incorporelles	27 801	732 159
Immobilisations corporelles	2 912 699	3 249 986
Immobilisations financières	477 632	466 432
Actif immobilisé	3 418 132	4 448 577
Clients et comptes rattachés	34 742 667	32 798 060
Autres créances d'exploitation	-	-
DAT	90 000 000	100 000 000
Disponibilités	229 540 121	219 709 138
Charges constatées d'avance	346 983	302 123
Actif circulant	354 629 771	352 809 321
TOTAL ACTIF	358 047 903	357 257 898

Variation	
-704 358	-96%
-337 287	-10%
11 200	2%
-1 030 445	-23%
1 944 607	6%
-	-
-10 000 000	-10%
9 830 983	4%
44 860	15%
1 820 450	1%
790 005	0%

Bilan passif (en F.CFP.)	31/12/2017	31/12/2016
Capital social	1 146 387	1 071 387
Report à nouveau	18 152 864	11 343 331
Bénéfice de l'exercice	9 967 725	6 809 533
Subvention d'investissement	-	300 298
Capitaux	29 266 976	19 524 549
Provisions pour risques et charges	2 356 687	1 977 924
Emprunts et dettes	1 389 770	1 935 346
Fournisseurs et comptes rattachés	2 512 183	2 155 992
Dettes fiscales et sociales	12 908 095	11 523 402
Autres dettes	309 614 192	320 140 685
Dettes	326 424 240	335 755 425
TOTAL PASSIF	358 047 903	357 257 898

Variation	
75 000	7%
6 809 533	60%
3 158 192	46%
-300 298	-100%
9 742 427	50%
378 763	19%
-545 576	-28%
356 191	17%
1 384 693	12%
-10 526 493	-3%
-9 331 185	-3%
790 005	0%

EXTRAITS DU COMPTE DE RÉSULTAT

Compte de résultat (en F.CFP.)	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
Chiffre d'affaires	84 183 840	79 400 551	4 783 289	6%
Subvention d'exploitation	8 000 000	7 237 000	763 000	11%
Reprise sur provisions, amortissements	3 635 876	4 003 230	-367 354	-9%
Autres produits	10 207	96 396	-86 189	-89%
Produits d'exploitation	95 829 923	90 737 177	5 092 746	6%
Autres achats et charges externes	26 367 541	29 087 043	-2 719 502	-9%
Impôts et taxes	294 548	160 867	133 681	N/A
Charges de personnel	59 510 198	55 188 547	4 321 651	8%
Dotations aux amortissements	2 194 461	2 342 871	-148 410	-6%
Autres charges	476 828	439 567	37 261	8%
Charges d'exploitation	88 843 576	87 218 895	1 624 681	2%
Résultat d'exploitation	6 986 347	3 518 282	3 468 065	99%
Produits financiers	2 850 191	3 231 300	-381 109	-12%
Charges financières	-88 552	116 487	27 935	-24%
Résultat financier	2 761 639	3 114 813	-353 174	-11%
Produits exceptionnels	372 776	381 173	-8 397	-2%
Charges exceptionnelles	-153 037	204 735	51 698	-25%
Résultat exceptionnel	219 739	176 438	43 301	25%
RESULTAT NET	9 967 725	6 809 533	3 158 192	46%

La SACENC maintient une politique de gestion rigoureuse de ses dépenses tout en conservant une bonne progression de son chiffre d'affaires (+6%) comparé à 2016. L'aide du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie reste toujours essentielle pour le bon fonctionnement et la pérennité de la société. Les charges de personnel représentent 66% de la totalité des charges de l'exercice. Le premier investissement de la société reste sa ressource humaine avec ses compétences spécifiques et ses savoir-faire métiers.

LES ACTIONS CULTURELLES DE LA SACENC

13 clips

11
autoproductions
de CD

21 festivals et
concerts

8 projets de
promotion du
répertoire



SACENC
Soutient la création

BUDGET 2017 : 8 370 153 F.CFP. (70 142 euros)

LE BUREAU DES ARTS

En 9 ans d'existence et grâce au soutien du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le Bureau des Arts est devenu un pôle incontournable en matière de propriété intellectuelle, il assure plusieurs rôles :

- **Référent en matière de conseil et d'assistance juridique,**
- **Pôle d'information pour l'adhésion aux sociétés d'auteurs,**
- **Référent en matière de droit d'auteur et de propriété intellectuelle.**

En 2017, le Bureau des Arts a été très sollicité pour apporter son expertise sur diverses questions : les contrats de cession de droits, les actions contre la contrefaçon, les adhésions auprès de la SACD et la SCAM, le statut fiscal de l'artiste, la protection juridique des œuvres de l'esprit... Par ses actions, le Bureau des Arts encourage l'artiste à mieux faire valoir ses droits et à mieux protéger sa création.

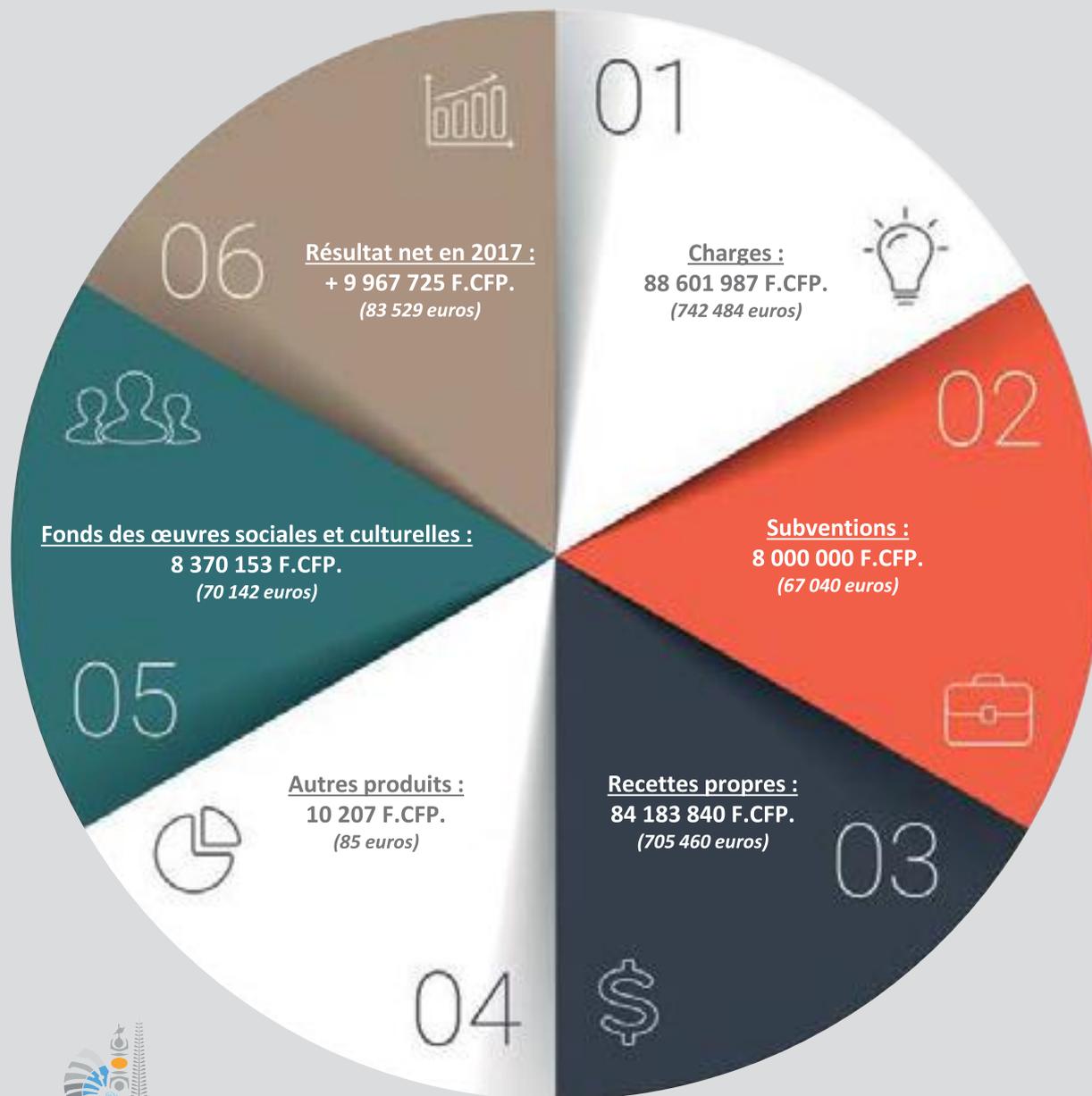
Information et
assistance :
14 requêtes

Protection des
œuvres et
contentieux :
6 requêtes

Adhésions auprès
des SPRD* :
1 requête

Contrats de
cession de droits :
4 requêtes

LA SITUATION FINANCIÈRE EN 6 POINTS



LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2018 (F.CFP.)

CHARGES 2018

SACEM FRAIS	2 996 000
ÉLECTRICITÉ	700 000
CARBURANT	250 000
FOURNITURE MATÉRIEL DIVERS	1 235 000
FRAIS DIVERS	361 145
FRAIS CONSTATS	300 000
LOCATIONS DIVERSES	4 775 000
ENTRETIENS DIVERS	1 130 000
MAINTENANCE	1 200 000
ASSURANCES MULTI RISQUES	127 000
ASSURANCE MATÉRIEL TRANSPORT	80 000
DOCUMENTATION GÉNÉRALE	120 000
HONORAIRES	4 500 000
FRAIS ACTES CONTENTIEUX	250 000
ANNONCES ET INSERTIONS	300 000
CATALOGUES ET IMPRESSIONS	310 000
VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	3 000 000
MISSIONS	150 000
RÉCEPTIONS	2 000 000
COUTUMES	100 000
AFFRANCHISSEMENT	600 000
INTERNET	720 000
FRAIS TELECOM	870 000
FRAIS BANCAIRES	150 000
COTISATIONS	650 000
IMPOTS TAXES	300 000
SALAIRES ET TRAITEMENTS + CHARGES SOCIALES	60 500 000
DOTATIONS AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	2 216 595
DOTATIONS AUX PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	380 000
AUTRES CHARGES	470 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	150 000
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	90 000
TOTAL CHARGES	90 980 740



Subvention du
Gouvernement de la
Nouvelle-Calédonie 10%



PRODUITS 2018

PERCEPTION DEP (35%)	76 052 740
PERCEPTION DRM (10%)	100 000
SUBVENTION GOUVERNEMENT DE LA NC	9 000 000
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2 996 000
AUTRES PRODUITS	10 000
PRODUITS FINANCIERS	2 450 000
PRODUITS EXCEPTIONNELS	372 000
TOTAL PRODUITS	90 980 740

LA MUSIQUE, UNE FILIÈRE DYNAMIQUE



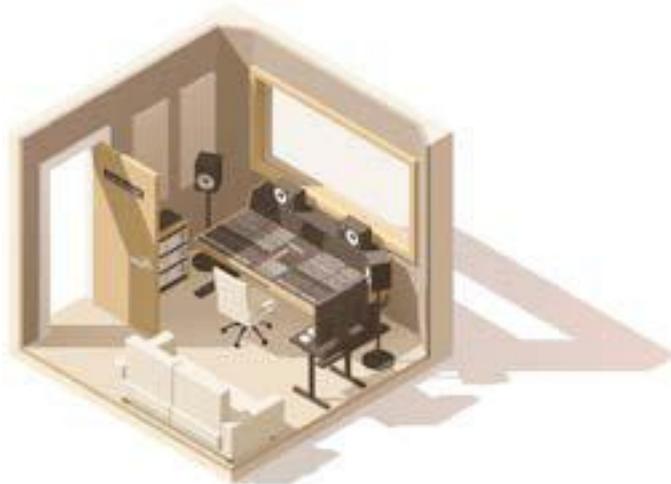
La production d'albums, une activité qui se maintient

En 2017, **60 albums** supplémentaires sont venus enrichir le répertoire musical de la Nouvelle-Calédonie : **24 albums en édition et 36 albums en autoproduction** avec un budget moyen par album de **950 000 F.CFP.**, soit un budget global minimum de **+54 millions de F.CFP.** qui alimente toute la chaîne de production locale : les professionnels du son, de l'image, de l'enregistrement, du pressing, de la promotion, de la distribution...

Les radios, partenaires de la création locale

Les radios locales* dont les produits d'exploitation cumulés dépassaient **600 millions de F.CFP. en 2016**, ont besoin de la musique pour exister. En contrepartie de l'autorisation qui leur est donnée d'exploiter le répertoire musical protégé, elles versent une redevance annuelle à la SACENC (**+ de 16 millions de F.CFP. de droits bruts en 2017**) correspondant à la rémunération des auteurs. Le temps d'exposition de la musique locale sur les radios locales représentait en 2017 **plus de 21 millions de secondes de diffusion (+ de 5 800 heures), soit l'équivalent de 18 800 diffusions.**

**RRB, Radio Djido, Océane FM, NC la 1ère et NRJ*



La musique à la télévision

Comme pour les radios, la musique est un élément essentiel pour les chaînes de télévision locales. Elle alimente et agrmente le contenu télédiffusé (clips, émissions de variétés, concerts...), elle constitue un matériau nécessaire à la production audiovisuelle (générique, musique d'illustration, musique de publicité...). En 2017 le temps d'exposition de la musique locale à la télévision représentait **plus de 426 000 secondes, soit plus de 118 heures de diffusion.**



La production d'albums en 2017 se maintient par rapport aux précédentes années (60 albums). Elle reflète la diversité culturelle de la Nouvelle-Calédonie et elle démontre que le support physique reste déterminant dans le rapport artiste/public malgré la dématérialisation progressive de la production musicale locale.

Dans la période 2016-2017, NC la 1ère Radio et Radio Djiido sont les deux principaux canaux de promotion de la musique du Pays avec plus de 6 200 heures de diffusion (soit près de 80% de la diffusion globale). Ce volume horaire est aussi en nette progression sur les trois autres radios, RRB, Océane FM et NRJ, qui ont développé sur la même période des émissions de musique, des captations de concerts et des émissions en live.



Depuis 2015, les télévisions locales (NC la 1ère et Canal+ Calédonie) ont fait le choix de diminuer le volume de musique locale en termes quantitatifs et de mieux la valoriser aux heures de grande écoute, en particulier en soirée avec des émissions axées sur le live et l'actualité musicale. Avec la montée en puissance du streaming et des réseaux sociaux, les clips calédoniens ne constituent plus une exclusivité pour la télévision. Malgré tout, ils occupent toujours une place prépondérante dans les programmes des chaînes locales et restent un outil de promotion efficace pour les artistes locaux.

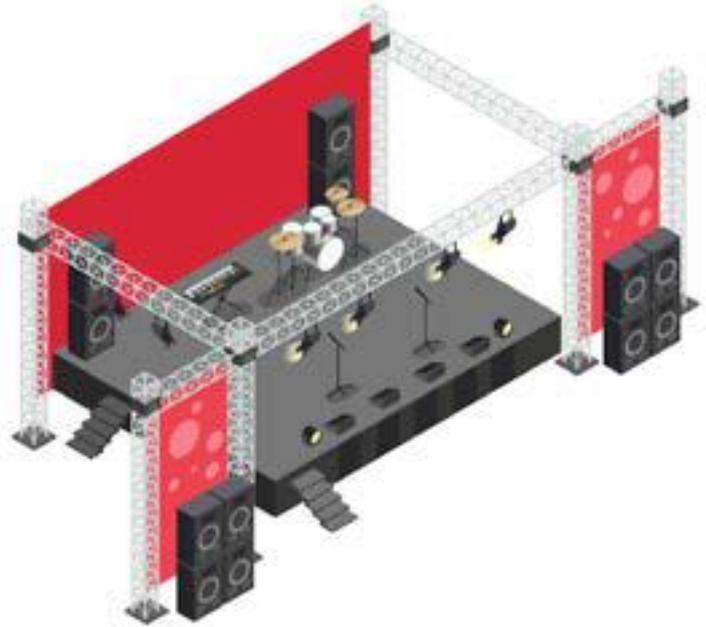
LA MUSIQUE, ÉLÉMENT ESSENTIEL À

Nouvelle-Calédonie, terre de spectacle vivant

La musique vivante (festivals, concerts et spectacles divers), dans sa conception traditionnelle, est une combinaison de trois éléments : un lieu, un produit culturel et un public.

Ce public va avoir des attentes fortes en matière de découverte de nouveaux artistes ou de confirmation de talents. Pour le public comme pour les artistes qui se produisent, les festivals et les concerts constituent le terrain d'une expérience et d'une émotion uniques.

La musique vivante occupe une place prépondérante en Nouvelle-Calédonie. Elle génère des retombées économiques sur les trois provinces du Pays et participe à améliorer l'attractivité des communes de la Grande Terre et des Îles Loyauté. En 2017, plusieurs centaines de concerts ont eu lieu sur toute la Nouvelle-Calédonie, soit dans un établissement de type hôtelier (cafés, bars, restaurants ou discothèques), soit dans un espace dédié (centres culturels ou les salles/espaces de concerts). **Les collectes brutes réalisées par la SACENC en 2017 s'élèvent à plus de 16 millions de F.CFP.**



Augmentation de +6% des droits généraux

La musique est un outil indispensable de marketing expérientiel et émotionnel. Elle renforce l'image des établissements du commerce. Non seulement elle améliore l'expérience client, mais en plus, les salariés de ces établissements plébiscitent, dans leur grande majorité, le travail en musique.

En 2017, la SACENC a collecté, auprès de plus de 5600 établissements recensés (hôtels, cafés, bars, restaurants, magasins...), **près de 68 millions de F.CFP. de droits généraux pour la musique de sonorisation.**

L'ÉCONOMIE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Répertoire étranger 24%

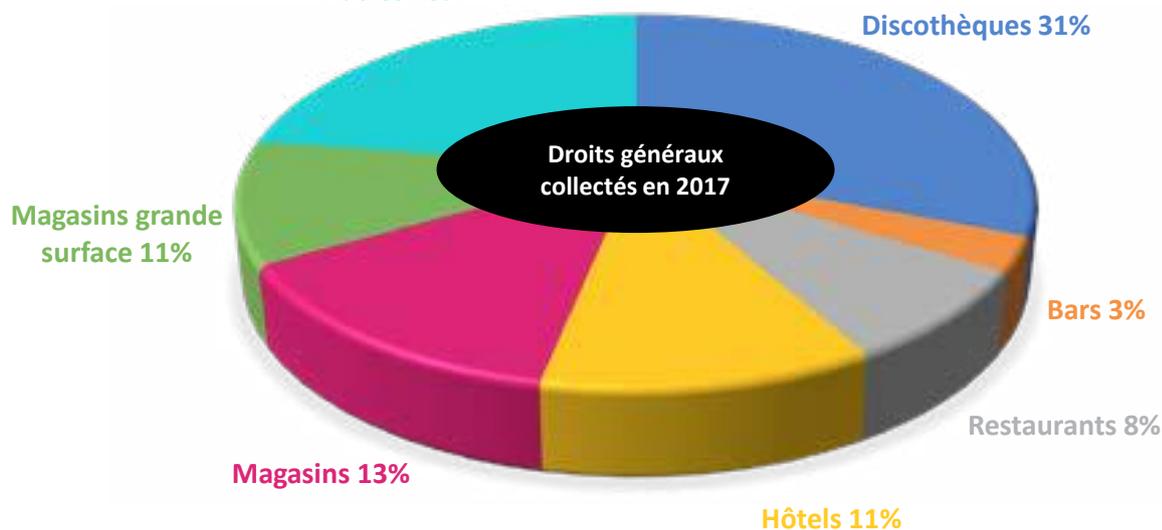


Répertoire local 76%

Prédominance du répertoire musical calédonien

Le répertoire musical de Nouvelle-Calédonie est le répertoire le plus exposé dans les spectacles vivants (festivals, concerts et spectacles divers) **avec un taux d'occupation de 76% de l'espace de diffusion**. Les principaux événements musicaux sont concentrés sur la Province Sud (Nouméa et Grand Nouméa). Cependant, beaucoup de festivals sur la Grande Terre comme dans les Îles Loyauté se maintiennent et continuent de susciter la mobilité des artistes malgré la baisse depuis 2015 des dotations budgétaires du secteur de la culture. Les artistes locaux sont de plus en plus sollicités pour effectuer les premières parties de concerts d'artistes internationaux et pour participer à des festivals où ils partagent la scène avec les artistes du Pacifique et d'ailleurs.

Autres 23%



Les 20 œuvres ayant généré le plus de droits en 2017

AE MUN MIX.....	Paul WAMO / David LE ROY
AIMONS NOUS.....	Patrice KAIKILEKOFÉ / Mangrove
AIRES DU PAYS.....	Albert PAWOAP / Mangrove
BABY GIRL.....	Gope WELEPANE / Williams WELEPANE / Cap Wessel
BED MIDI MEDIA.....	Stéphane LACOSTE
DANS TES YEUX.....	Jean-Philip IHNOMADRA
EXCRESCENCE.....	Sacha TERRAT
HOT LEGS OVER YOU.....	Karl BAUDOIN
ILO KE NUBO.....	Jean WEDEWE / David LE ROY / Mangrove
JE NE PEUX PAS VENIR CE SOIR.....	Vincent HATON
K-LEDONIENNE.....	Stanley MOUEAOU / Mangrove
LANESERA.....	Hnatr BUAMA / Mangrove
LUNDI COOL.....	Erwan BOTREL / Freddy RIGAL / Eric MOUCHONNIERE / Wââwa Corp.
MADAME MALO.....	Hnaeane MALO / Alizé
NOTRE HISTOIRE.....	David PILLOT
OCEANIE KAMIX.....	Edouard WAMAI / Philippe BUSTON / Mangrove
OU QUE NOUS MENE LE VENT.....	Sacha TERRAT / David LE ROY / Mangrove
PALATISO.....	Tim SAMEKE / Mangrove
PAPILLON BLEU.....	Boagan GOROHOUNA / Open Tuning
SOMEWHERE WAITIN.....	Rémy VILLEMAIN-GOYETCHE / Bastien RAYMOND



Les 20 clips les plus diffusés en 2017

AIRES DU PAYS.....	Albert PAWOAP / Téreance CHEVRIN / Mangrove
BOUGER BOUGER.....	Hervé WAHEO / Robert KAKUE / Satu VON HELLENS / Mangrove
BRAND NEW WORLD.....	Rémy VILLEMAIN-GOYETCHE / Bastien RAYMOND / Luc MAUDUIT
CALEDOBOY.....	Nicolas ROY / Daniel ROY / Florian SAGEZ
CHEMIN KANAK 2.0.....	Simane WENETHEM / David LE ROY / Guilhem CHAMBOREDON
I'M IN LOVE.....	K.HATIGEVA / B.BAIABE / A.MANU / K.BOURO / A.BOURO / Mangrove
I'M LOST WITHOUT HIM.....	Fabienne PAOURO / Ian Wilson NAPLAUI / Luc MAUDUIT / Black River Studio
K-LEDONNIENNE.....	Stanley MOUEAOU / Nina LECANTE / Satu VON HELLENS / Mangrove
LET DEM TALK.....	A.DUPRE / N.KUANENE / J.QENEGEI / S.WANAKAEN / F.CLAVEL / C.MARTIN / One Way
MY ISLAND.....	Sidina GOPE-FENEPEJ / Soundlife
NOJENG.....	François UKA / Nina LECANTE
PAPILLON BLEU.....	Boagan GOROHOUNA / Vincent LEPINE / Open Tuning
PATRICK ET VERO.....	Frédéric DUQUERROY / Erwan BOURNET
QUI ?.....	Rhitchi BOUANOU / Satu VON HELLENS / Nina LECANTE / Mangrove
TEYLA.....	Robert WAMINYA / Thibault ARCIS / Music Live
TU M'PLAIS.....	Sarah BALET / Benjamin DHIE
U ARE.....	G.LELOUP / H.NICOLAS / C.BOUGUEREAU / T.VINCENT / C.MARTIN / One Way
UNE NUIT ETOILEE.....	Benjamin Emmanuel Baukene WADROBERT / Rainui ATAPO / Alizé
WALYLY.....	Dominique TAINE / Nina LECANTE / Mangrove
YELLOW PURPLE.....	Michel BENEBIG





Valoriser les créateurs pour que vive la musique !



16 rue de l'Alma – BP 5142 – 98853 Nouméa cedex – Nouvelle-Calédonie

Tél. : (+687) 263 264 / Fax (+687) 259 360 – www.sacenc.nc

Crédits photos : Eric DELL'ERBA – SACENC – POEMART



Avec le soutien du

